



Recours contre des délégués du personnel

Par **pascal31**, le **14/06/2011** à **17:07**

Depuis leur élection nos délégués du personnel ont entamer "une croisade" contre la direction. Ils ne représentent plus la grande majorité des employés de l'entreprise. Quels recours avons nous?

Par **P.M.**, le **14/06/2011** à **19:46**

Bonjour,

Vous multipliez les interrogations sensiblement sur le même thème : [ce sujet](#)

Vous pensez donc que l'employeur n'est pas assez grand pour se défendre...

Je ne sais pas ce qui vous permet d'affirmer qu'ils ne représentent plus la "grande majorité" du Personnel, parce qu'il y en aurait une petite...

Comme je vous l'ai dit, ils ont reçu un mandat jusqu'au terme de celui-ci et cela devrait vous rassurer car ainsi ils ne seront pas réélus surtout si vous vous présentez...